



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA**

Session spéciale du 17 décembre 2014 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum. / *Extraordinary sitting of December 17, 2014, under the presidency of Her Worship Mayor Caryl Green, duly convened, and at which there was quorum.*

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea et la Compagnie de Chemin de fer de l'Outaouais (CCFO) ont signé un bail emphytéotique sur le tronçon de l'emprise de chemin de fer situé sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE ce conseil considère que les articles 7.5, 20.5, 20.10 et 30 du bail emphytéotique n'ont pas été respectés et une lettre à cet effet a été transmise à la CCFO le 5 août 2014;

ATTENDU QUE la CCFO demande d'être dégagée de toute responsabilité civile pour les travaux que la municipalité a réalisés sur l'emprise de la voie ferrée par l'entreprise de ses employés ou des tiers, tel qu'approuvé par la résolution 329-14 ;

ATTENDU QUE ce conseil désire ouvrir la piste de ski sur la voie ferrée au public;

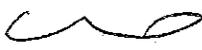
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le bail emphytéotique entre la municipalité de Chelsea et la CCFO soit annulé afin d'ouvrir la piste de ski sur la voie ferrée au public;

QUE le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Résolution n° 366-14



Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier
Director General/Secretary-Treasurer



Caryl Green
Mairesse
Mayor



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 7 avril 2015 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum. / *Ordinary sitting of April 7, 2015, under the presidency of Her Worship Mayor Caryl Green, duly convened, and at which there was quorum.*

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser une étude de faisabilité en trois étapes pour les axes cyclables en marge du réseau routier sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité demande à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) une subvention au montant de 40 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à affecter 40 000 \$ de son budget à cette initiative, une contribution équivalente à 50 % des coûts du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité contribuera aussi en nature par des actions telles que des salles de rencontre pour les réunions et des ressources humaines pour la gestion du projet ;

ATTENDU QUE le programme du fond municipal vert de la FCM propose une subvention qui servirait à couvrir les frais associés à l'étude de faisabilité pour la réalisation des axes cyclables ;

ATTENDU QUE l'obtention de ce financement est un élément essentiel pour la tenue de ce projet;

ATTENDU QUE la demande de subvention auprès de la FCM doit être soutenue d'une résolution officielle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que ce conseil confirme la demande de subvention dans le cadre de financement de la FCM pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour des pistes cyclables dans le plan directeur du transport collectif;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leur remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Résolution n° 133-15

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier
Director General/Secretary-Treasurer

Caryl Green
Mairesse
Mayor



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA**

Session ordinaire du 4 mai 2015 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum. / Ordinary sitting of May 4, 2015, under the presidency of Her Worship Mayor Caryl Green, duly convened, and at which there was quorum.

ATTENDU QUE la vision du Plan directeur du transport actif de Chelsea est de privilégier la cohésion sociale et la promotion de la santé des citoyens, à travers la protection d'un réseau municipal vert de transport actif desservant les résidents pour leurs déplacements non motorisés tant récréatifs, qu'utilitaires;

ATTENDU QUE le projet de sentiers de ski de fond dans l'emprise ferroviaire connaît un franc succès auprès des résidents de Chelsea depuis maintenant plusieurs années;

ATTENDU QUE Sentiers Chelsea travaille présentement en collaboration avec la Municipalité sur un projet de transformation du corridor ferroviaire pour en en faire un sentier récréotouristique et que ledit projet a été présenté à ce Conseil en mars 2015;

ATTENDU QUE ce Conseil a demandé le consentement d'appui de la part du Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour la création d'un comité ad hoc pour voir au bon déroulement du projet.

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 2 avril dernier, le Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a approuvé cette démarche et accepté à l'unanimité qu'un comité ad-hoc soit formé pour voir au bon déroulement du projet de transformation du corridor ferroviaire pour en faire un sentier récréotouristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu qu'un comité ad-hoc soit formé pour voir au bon déroulement du projet de transformation du corridor ferroviaire en sentier récréotouristique. Il est aussi résolu que :

- Le mandat du groupe de travail est de réaliser une étude de faisabilité sur l'aménagement d'un parc linéaire dans le corridor ferroviaire de Chelsea. Le groupe de travail présentera ses conclusions ainsi que ses recommandations portant sur les prochaines étapes au conseil municipal de Chelsea d'ici six mois.
- Le groupe de travail sera composé de deux conseillers de la municipalité (Monsieur Yves Béthencourt et Monsieur Simon Joubarne) dont la participation d'au moins un conseiller sera assurée, de deux cadres de la municipalité provenant des services d'urbanisme et/ou Loisirs et des travaux publics de la municipalité et de trois représentants de Sentiers Chelsea Trails (Monsieur Michel Gravel, Monsieur Michel Hébert et Monsieur Alain Piché. D'autres personnes ressources pourraient se joindre au groupe de travail selon les besoins ponctuels.

.../2

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA



Session ordinaire du 4 mai 2015 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum. / *Ordinary sitting of May 4, 2015, under the presidency of Her Worship Mayor Caryl Green, duly convened, and at which there was quorum.*

- 2 -

QUE le maire et/ou le directeur général/secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Résolution n° 174-15

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier
Director General/Secretary-Treasurer

Caryl Green
Mairesse
Mayor



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 4 août 2015 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

ANNULATION DU CONTRAT DE CESSION PAR EMPHYTÉOSE INTERVENU
ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ET
LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE L'OUTAOUAIS (CCFO)
CONCERNANT L'EMPRISE DE LA VOIE FERRÉE

ATTENDU QUE le 12 juin 2009, la Municipalité de Chelsea et la CCFO ont signé un contrat de cession par emphytéose reçu devant Me Bernard Marquis, notaire, sous le numéro 28 161 de ses minutes et dont copie a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Gatineau, le 15 juin 2009, sous le numéro 16 266 571, concernant l'emprise de la voie ferrée;

ATTENDU QU'en vertu du contrat, la CCFO s'était engagée à promouvoir le développement touristique, culturel et historique de la région de l'Outaouais par le biais de l'exploitation d'un train touristique à vapeur et de toutes activités complémentaires;

ATTENDU QUE le ou vers le 25 juin 2011, une pluie diluvienne s'est abattue sur la région de l'Outaouais emportant la voie ferrée à plusieurs endroits du parcours du train à vapeur HCW.;

ATTENDU QUE malgré plusieurs démarches auprès des gouvernements du Québec et fédéral, aucune solution à la problématique des mouvements de masse n'a été retenue, entraînant l'abandon du tronçon ferroviaire Gatineau-La Pêche;

ATTENDU ce fait, la Municipalité de Chelsea, en vertu de la résolution numéro 366-14, adoptée le 17 décembre 2014, a signifié à la CCFO qu'elle annulait le contrat de cession par emphytéose;

ATTENDU Qu'un projet de contrat a été préparé pour donner suite à la décision précitée du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu d'annuler le contrat de cession par emphytéose, intervenu entre la Municipalité de Chelsea et la CCFO, reçu devant Me Bernard Marquis, notaire, sous le numéro 28 161 de ses minutes et dont copie a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Gatineau, le 15 juin 2009, sous le numéro 16 266 571;

De reprendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même les lieux;

De payer tous les impôts fonciers dus et en souffrance à la date de la signature du contrat d'annulation;

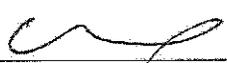
D'accepter le projet d'acte d'annulation du contrat de cession par emphytéose aux conditions et modalités stipulées, joint à la présente résolution, et de mandater Me Marc Nadeau, notaire, pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE
Résolution n° 269-15

Municipalité de Chelsea
100, ch. Old Chelsea
Chelsea (Qc)
J9B 1G1

tél. : 819 827-1124
télécopieur :
819 827-4594


Charles Ricard
Directeur général et secrétaire-trésorier


Caryl Green
Mairesse



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA**

Session extraordinaire du 24 août 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE
CORRIDOR FERROVIAIRE DE CHELSEA**

ATTENDU QUE suite à la cession du bail emphytéotique entre la
Municipalité et la Compagnie de Chemin de fer de L'Outaouais (CCFO) pour la
gestion du corridor ferroviaire de Chelsea, un comité ad hoc a été créé par adoption
lors de la session ordinaire de ce Conseil le 4 mai dernier (résolution no 174-15),
dans le but de travailler sur un projet de transformation du corridor ferroviaire de
Chelsea en parc linéaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit faire une étude de faisabilité
pour la transformation du corridor ferroviaire ;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité sera financée en partie par le
Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, les fonds tirés
du poste 02-701-504-19 et que celui-ci prévoit combler le manque à gagner par des
programmes de subvention;

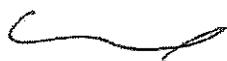
ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la
vie communautaire a l'intention de déposer une demande de subvention auprès du
CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre de leur programme de Fonds
d'analyse et d'études du territoire, afin de mener à bien l'étude de faisabilité pour la
transformation du corridor ferroviaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Elizabeth
Macfie, appuyée par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que ce Conseil appui la
demande de subvention auprès du CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre
de leur programme de Fonds d'analyse et d'études du territoire, afin de mener à
bien l'étude de faisabilité pour la transformation du corridor ferroviaire.

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou
leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom
de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE
Résolution n° 314-15


Charles Ricard
Directeur général et secrétaire-trésorier


Caryl Green
Mairesse



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA**

Session extraordinaire du 24 août 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum

**APPEL D'OFFRES POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA
TRANSFORMATION DU CORRIDOR FERROVIAIRE DE CHELSEA
EN PARC LINÉAIRE**

ATTENDU QUE suite à la cession du bail emphytéotique entre la
Municipalité et la Compagnie de chemins de fer de L'Outaouais (CCFO) pour la
gestion du corridor ferroviaire de Chelsea, un comité ad hoc a été créé par adoption
lors de la session ordinaire de ce Conseil le 4 mai dernier (résolution no 174-15),
dans le but de travailler sur un projet de transformation du corridor ferroviaire de
Chelsea en parc linéaire;

ATTENDU QU'afin de mandater une firme pour effectuer ladite étude
de faisabilité, le Service des travaux publics et des infrastructures doit procéder à un
appel d'offres public sur invitation;

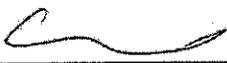
ATTENDU QUE l'étude de faisabilité sera financée en partie par le
budget du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire les
fonds tirés du poste 02-701-504-19 et en partie par des programmes de
subventions;

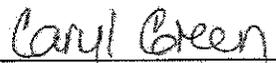
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que ce Conseil autorise le
Service des travaux publics et des infrastructures à procéder à des appels d'offres
publics sur invitation pour une étude de faisabilité pour la transformation du corridor
ferroviaire en parc linéaire;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou
leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom
de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE
Résolution n° 315-15


Charles Ricard
Directeur général et secrétaire-trésorier


Caryl Green
Maïresse

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA**

Session ordinaire du 5 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum



Résolution n° 365-15

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR L'ÉVALUATION
DE LA STABILITÉ DES PENTES – SITES 1, 3 et 5**

ATTENDU QUE la résolution n° 329-14 autorisait des travaux sur la
voie ferrée entre les chemins Mill et Loretta;

ATTENDU QUE les travaux ont été complétés durant l'année 2014;

ATTENDU QU'une inspection préliminaire a été effectuée le 11 juin
2015 et que selon le rapport d'inspection, une étude de stabilité des pentes doit être
complétée pour les sites 1, 3 et 5;

ATTENDU QU'une offre de service a été obtenue au prix de
11 152,58 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne,
appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que le Conseil octroie le contrat
pour des services professionnels pour une étude géotechnique sur l'évaluation de la
stabilité des pentes des sites 1, 3 et 5 au montant de 11 152,58\$, incluant les taxes,
à Jean Claude Blais consultant;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou
leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom
de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411
(Honoraires prof. - scientifiques et génie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Charles Ricard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA**

Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum

Résolution n° 378-15

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET
FINANCIÈRE POUR UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE RÉSEAU
FERROVIAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public le 16 septembre 2015 pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité technique et financière pour une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, quatre soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 9 octobre 2015;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, quatre soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)
Equiluqs inc.	37,39	45 817,54 \$
CIMA + S.E.N.C.	23,29	65 650,73 \$
WSP Canada Inc.	19,60	86 231,25 \$
Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure	12,95	107 444,14 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Equiluqs inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE les services professionnels pour la réalisation de cette étude de faisabilité seront remboursés par une contribution financière provenant de la Fédération Canadienne des Municipalités, dans le cadre de leur programme Fonds municipal vert pour une proportion de 50 %, le CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre de leur programme de Fonds d'analyses et d'études du territoire et le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le Conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité technique et financière pour une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea au montant de 45 817,54 \$, incluant les taxes, à Equiluqs inc.;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation pour un montant maximum de 35 850,00 \$ du poste budgétaire d'excédent non affecté 59-110-00-000 au poste budgétaire d'affectations-excédent (déficit) de fonctionnement non affecté 03-410-00-000 pour combler le solde de la dépense non subventionnée;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-419 (Honoraires prof. autres – Plans stratégiques).

Municipalité de Chelsea
100, ch. Old Chelsea
Chelsea (Qc)
J9B 1G1

tél. : 819 827-1124
télécopieur :
819 827-4594



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET
FINANCIÈRE POUR UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE RÉSEAU
FERROVIAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

(suite)

La conseillère Barbara Martin demande le vote :

Pour :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

Contre :

- Conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 2 novembre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum



419-15

RÉFECTION ROUTE 105 (PARTIE SUD) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE dans l'éventualité que le ministère des Transports du Québec planifie la réfection de la Route 105 entre le Pont Alonzo et le chemin Hudson, la municipalité désire que le MTQ enlève les rails et procède au pavage de l'emprise de la Route 105 et l'ajout d'un passage pour piétons au même endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec que dans l'éventualité qu'il planifie la réfection de la Route 105 entre le Pont Alonzo et le chemin Hudson, la municipalité désire que le MTQ enlève les rails et procède au pavage de l'emprise de la Route 105;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leur remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Charles Ricard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse